

PROVINCE DE QUÉBEC
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 23 novembre 2011, à 20 h, en la salle des délibérations de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Frédéric Dancause, maire de Château-Richer
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Michel Paré, maire de Beaupré
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

Étaient également présents :

MM. Michel Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier
M^{me} Christine Côté-Tremblay, adjointe à la direction générale

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance à 20 h 01.

**2. Adoption de l'ordre du jour
RÉS. #2011-11-201**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté tel que présenté.

3. Période de questions

Les interventions débutent à 20 h 02 et se terminent à 20 h 05.

4. Adoption du budget de la MRC pour l'exercice financier 2012

4.1 Portant sur la Partie I – Toutes les activités de la MRC - Adoption
RÉS. #2011-11-202

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Partie I du cahier des prévisions budgétaires 2012 portant sur l'administration générale, la Cour municipale, le Schéma de couverture de risques (incendie), le Transport adapté, la gestion des matières résiduelles, les cours d'eau, l'aménagement du territoire, le développement économique et la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec, soit et est adoptée telle que présentée.

Le susdit document et le tableau qui l'accompagne font partie intégrante de la présente comme s'ils y étaient au long reproduits.

Cette partie montre un budget équilibré totalisant 5 278 854 \$ comparativement à 5 018 692 \$ pour l'année 2011.

4.2 Portant sur la Partie II – Évaluation foncière - Adoption
RÉS. #2011-11-203

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Partie II du cahier des prévisions budgétaires 2012 portant sur le Service d'évaluation, soit et est adoptée telle que présentée. Le susdit document et le tableau qui l'accompagne font partie intégrante de la présente comme s'ils y étaient au long reproduits.

Cette partie montre un budget équilibré totalisant 273 374 \$ comparativement à 260 321 \$ pour l'année 2011.

5. Adoption du budget des TNO(s) pour l'exercice financier 2012
RÉS. #2011-11-204

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le cahier des prévisions budgétaires 2012 portant sur la gestion des territoires non organisés Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon, soit et est adopté tel que présenté. Le susdit document et le tableau qui l'accompagne font partie intégrante de la présente comme s'ils y étaient au long reproduits.

Ce document montre un budget équilibré totalisant 383 556 \$ comparativement à 359 288 \$ en 2011.

6. Programme triennal d'immobilisations (2012, 2013 et 2014) des TNO(s)
RÉS. #2011-11-205

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré avise le ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire qu'il n'a inscrit aucune dépense en immobilisation en regard des prévisions budgétaires 2012 pour les territoires non organisés Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon et qu'il ne prévoit aucune dépense de même nature pour les années 2013 et 2014.

7. Fixation du taux de la taxe foncière 2012 pour les deux TNO(s)
RÉS. #2011-11-206

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le taux de la taxe foncière pour les territoires non organisés Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon est fixé à .273480 \$ du 100,00 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2012.

8. Taux d'intérêt sur les arrérages / Exercice financier 2012
RÉS. #2011-11-207

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes et les comptes à recevoir est maintenu à 15,75 % pour l'exercice financier 2012.

9. Liste des arrérages de taxes / TNO(s)
RÉS. #2011-11-208

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a soumis au Conseil la liste des personnes endettées envers la MRC de La Côte-de-Beaupré en regard des taxes municipales des TNO Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon;

ATTENDU QUE cette liste ne comprend que des taxes dues pour l'année courante (1 188,81\$) ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré:

1. APPROUVE la liste précitée présentée par le Secrétaire-trésorier laquelle présente les arrérages de taxes dues :

- pour le TNO Lac-Jacques-Cartier 106,24 \$
- pour le TNO Sault-au-Cochon 1 082,57 \$
- 1 188,81 \$

2. AVISE le secrétaire-trésorier qu'aucune procédure ne sera prise en regard des personnes apparaissant à cette liste compte tenu que les comptes en suspens ne sont pas sujets à prescription.

10. Suivi du budget 2012

10.1 Service d'évaluation **RÉS. #2011-11-209**

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer un « contrat de gérance » avec M. Berthier Tardif, é.a., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. À cette fin, la MRC de La Côte-de-Beaupré engage des crédits n'excédant pas 24 999,99 \$ (taxes incluses).

10.2 Règlement « Cotisation CLD »

RÈGLEMENT NO 138.4

Les membres du Conseil, n'ayant pas reçu copie du projet de règlement, lecture de celui-ci en est faite conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ, maire, APPUYÉ PAR MARC DUBEAU, maire, ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Règlement n° 138.4 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n° 138, établissant la participation financière annuelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré au soutien du Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré (CLD)* », dans le but d'augmenter cette contribution financière à compter de l'exercice financier 2012 et d'abroger le Règlement n° 138.3 dans un but de concordance, soit et est adopté tel que présenté.

Le texte du règlement est reproduit intégralement dans le Livre des règlements.

10.3 Contribution au CLD pour la construction du bureau d'accueil touristique (BAT) **RÉS. #2011-11-210**

CONSIDÉRANT que ce conseil, par sa résolution numéro 2011-11-189, a accepté d'assumer les coûts de construction et d'aménagement du bureau d'accueil touristique de la Côte-de-Beaupré ;

CONSIDÉRANT que le CLD a produit un estimé de l'ensemble des coûts relatifs à la construction au montant maximal de 299 000 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne a consenti un prêt au CLD autorisant l'emprunt d'un montant maximal de 299 088,00 \$ à un taux fixe de 3,333% correspondant à un maximum de 60 paiements mensuels égaux et consécutifs de 5 418,20 \$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE, APPUYÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil :

1. S'ENGAGE, par la présente, à verser au CLD une contribution annuelle couvrant les frais reliés au capital et aux intérêts stipulés au contrat de prêt avec la Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne pour les fins de construction et d'aménagement du bureau d'information touristique ;
2. AUTORISE le Préfet et le Directeur général et secrétaire trésorier à signer une entente à cet effet avec le CLD.

11. Questions diverses

11.1 Octroi du mandat à la firme Takt-Étik pour planifier et mettre en œuvre une campagne d'information sur le recyclage

RÉS. #2011-11-211

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2011, le Conseil de la MRC a adopté la résolution n° 2011-10-176 autorisant le directeur général à lancer un appel de propositions sur invitation pour mener une campagne d'information sur les changements à venir au service de collecte, transport et traitement des matières recyclables et dont l'enveloppe n'excéderait pas 40 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été approchées et que Takt-étik, éco-conseil, organisationnel et événementiel avait une expertise plus marquée dans le domaine des matières résiduelles, plus particulièrement, en ce qui a trait aux communications auprès du secteur des ICI;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par la firme est inférieure à 25 000\$, taxes incluses, en excluant les frais de reproduction et d'envois estimés à environ 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Takt-étik comprend notamment, et de manière non-limitative, les activités de communication suivantes :

- Un calendrier GMR 2012 par municipalité;
- Une ligne Info-BAC;
- Des articles dans les journaux et sites Internet locaux et régionaux;
- Une bande autocollante à poser sur les bacs du secteur résidentiel;
- Une approche personnalisée pour le secteur ICI;
- Etc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré assumera les frais de reproduction et d'envoi ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le préfet, M. Pierre Lefrançois, et le directeur général et secrétaire trésorier, M. Michel Bélanger, soient et sont autorisés à rédiger et à signer le contrat pour la planification et la mise en œuvre de la campagne d'information sur les modifications apportées au service de collecte sélective des matières recyclables selon le prix soumis, soit 22 071,98 \$ incluant les taxes.

11.2 Octroi du contrat à la firme IPL Inc. / Achat de couvercles de type « pêle-mêle » compatibles avec les bacs roulants de 360 litres de type « séparé »
RÉS. #2011-11-212

CONSIDÉRANT QUE, le 5 octobre 2011, le Conseil de la MRC a adopté la résolution n° 2011-10-173 autorisant le directeur général à lancer un appel d'offres public pour l'achat de couvercles de type « pêle-mêle » compatibles avec les bacs roulants de 360 litres actuellement séparés ;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a déposé une soumission répondant à l'appel d'offres lancé le 28 octobre 2011, soit IPL Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme et que la valeur totale de la soumission correspond aux estimations anticipées de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le préfet, M. Pierre Lefrançois, et le directeur général et secrétaire trésorier, M. Michel Bélanger, soient et sont autorisés à rédiger et à signer le contrat pour la fourniture de couvercles de bacs de type « pêle-mêle » avec l'entreprise IPL Inc., selon les dispositions prévues au devis administratif et technique aux coûts apparaissant au bordereau de soumission, soit 10,15 \$ / couvercle, plus taxes ou 118 524,73 \$ taxes incluses, pour un nombre de couvercles estimé à 10 250.

11.3 Octroi du contrat à la firme Gestion USD Inc. pour la transformation des bacs roulants de type « séparé » en bacs roulants de type « pêle-mêle »
RÉS. #2011-11-213

CONSIDÉRANT QUE, le 5 octobre 2011, le Conseil de la MRC a adopté la résolution n° 2011-10-172 autorisant le directeur général à lancer l'appel d'offres sur invitation pour la transformation des bacs de recyclage ;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a déposé une soumission répondant à l'appel d'offres lancé le 1^{er} novembre 2011, soit Gestion USD Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme et que la valeur totale de la soumission correspond aux exigences du devis de la MRC;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le préfet, M. Pierre Lefrançois, et le directeur général et secrétaire trésorier, M. Michel Bélanger, soient et sont autorisés à rédiger et à signer le contrat pour la transformation des bacs roulants de type « séparé » en bacs de type « pêle-mêle » avec l'entreprise Gestion USD Inc., selon les dispositions prévues au devis administratif et technique aux coûts apparaissant au bordereau de soumission, soit 7,24 \$/ bac transformé plus taxes ou 84 543,74 \$ incluant les taxes, pour un nombre de bacs s'élevant à 10 250.

12. Période de questions

Les interventions débutent à 20 h 13 et se terminent à 20 h 38.

13. Levée de la séance
Rés. #2011-11-214

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 20 h 39.

Le préfet,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Michel Bélanger

Note : En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municipal.